



RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: 900039 - ACETATO ETILO

Acétate d'éthyle

CAS: 141-78-6

EC: 205-500-4

Index: 607-022-00-5

REACH: 01-2119475103-46-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Dissolvant

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Quimidroga S.A.

C/ Tuset, 26

08006 Barcelona - Spain

Tél.: +34 932363636 - Fax: +34 934154880

msds@quimidroga.com

www.quimidroga.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 932363636 (24h)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS **

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, Catégorie 2, H225

STOT SE 3: Toxicité spécifique avec effets de somnolence et vertiges (exposition unique), Catégorie 3, H336

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Danger



Indications de danger:

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Informations complémentaires:

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS ** (suite)

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

** Modifications par rapport à la version précédente


RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Description chimique: Esters

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient:

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4 Index: 607-022-00-5 REACH: 01-21.19475103-46-XXXX	Acétate d'éthyle ATP CLP00		100 %
Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H336; EUH066 - Danger		

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

3.2 Mélanges:

Non concerné

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Transporter immédiatement la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu'un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) en exigeant immédiatement les soins d'un médecin.

Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

En cas d'ingestion, demander des soins médicaux immédiatement en fournissant la FDS du produit concerné.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO₂). IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Transvaser dans un lieu correctement ventilé, de préférence au moyen d'une extraction localisée. Contrôler totalement les foyers inflammable (téléphones portables, étincelles,...) et ventiler lors des opérations de nettoyage. Éviter toute atmosphère dangereuse à l'intérieur des récipients, dans la mesure du possible. Transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. En cas de décharges électrostatiques: garantir une connexion équipotentielle parfaite, utiliser des prises terre systématiquement, ne pas porter des vêtements de travail en fibres acryliques, privilégiant des vêtements en coton et des bottes. Respecter les exigences de base, en matière de sécurité pour équipements et systèmes définis dans la Directive 2014/34/EC ainsi que les dispositions minimum pour garantir la protection de la sécurité et la santé des employés selon les critères retenus dans la Directive 1999/92/EC. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4	IOELV (8h)	200 ppm
	IOELV (STEL)	400 ppm	1468 mg/m ³

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	63 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	1468 mg/m ³	1468 mg/m ³	734 mg/m ³	734 mg/m ³

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	4,5 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	37 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	734 mg/m ³	734 mg/m ³	367 mg/m ³	367 mg/m ³

PNEC:

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4	STP	650 mg/L	Eau douce		0,24 mg/L
	Sol	0,148 mg/kg	Eau de mer		0,024 mg/L
	Intermittent	1,65 mg/L	Sédiments (Eau douce)		1,15 mg/kg
	Oral	200 g/kg	Sédiments (Eau de mer)		0,115 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail



À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.



- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -





RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz et les vapeurs		EN 405:2001+A1:2009	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.





C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique, non jetable		EN ISO 374-1:2016 EN 16523-1:2015 EN 420:2003+A1:2009	Le temps d'imprégnation (Breakthrough Time) indiqué par le fabricant doit être supérieur au temps d'utilisation du produit. Ne pas utiliser des crèmes protectrices après tout contact du produit avec la peau.



D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du visage obligatoire	Écran facial		EN 166:2001 EN 167:2001 EN 168:2001 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du corps obligatoire	Vêtement de protection en cas de risques chimiques, antistatique et ignifuge		EN 1149-1,2,3 EN 13034:2005+A1:2009 EN ISO 13982-1:2004/A1:2010 EN ISO 6529:2013 EN ISO 6530:2005 EN ISO 13688:2013 EN 464:1994	Réservé strictement à un usage professionnel. Nettoyer régulièrement en suivant les instructions du fabricant.
 Protection des pieds obligatoire	Chaussures de sécurité contre tout risque chimique, à propriétés antistatiques et résistant à la chaleur		EN ISO 13287:2012 EN ISO 20345:2011 EN 13832-1:2019	Remplacer les bottes dès le premier d'usure.

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles sur l'exposition de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE):	100 % poids
Concentration de C.O.V. à 20 °C:	899,26 kg/m ³ (899,26 g/L)
Nombre moyen de carbone:	4
Poids moléculaire moyen:	88,1 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Non disponible
Couleur:	Incolore
Odeur:	Fruit
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	77 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	9830 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	Pas pertinent *
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C:	Pas pertinent *
Densité relative à 20 °C:	0,899
Viscosité dynamique à 20 °C:	0,44 cP
Viscosité cinématique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	3 kg/m ³
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	0,68
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	80 kg/m ³
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	-84 °C
Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair:	-4 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	427 °C
Limite d'inflammabilité inférieure:	2 % Volume
Limite d'inflammabilité supérieure:	11,5 % Volume

Explosivité:

Limite inférieure d'explosivité:	Pas pertinent *
Limite supérieure d'explosivité:	Pas pertinent *

9.2 Autres informations:

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Risque d'inflammation	Éviter tout contact direct	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Éviter les acides forts	Non applicable	Éviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
IARC: Pas pertinent
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d'affection grave, une perte de conscience.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
	DL50 orale	DL50 cutanée	
Acétate d'éthyle	4100 mg/kg	20000 mg/kg	Rat
CAS: 141-78-6			Lapin
EC: 205-500-4	CL50 inhalation	Pas pertinent	

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité:

Identification	Toxicité sévère		Espèce	Genre
	CL50	CE50		
Acétate d'éthyle	230 mg/L (96 h)	717 mg/L (48 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 141-78-6			Daphnia magna	Crustacé
EC: 205-500-4	3300 mg/L (48 h)		Scenedesmus subspicatus	Algue

12.2 Persistance et dégradabilité:

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
	DBO5	DCO	Concentration	Période
Acétate d'éthyle	1.36 g O2/g	1.69 g O2/g	100 mg/L	14 jours
CAS: 141-78-6			% Biodégradé	83 %
EC: 205-500-4	0.81			

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
	FBC	Log POW
Acétate d'éthyle	30	0,73
CAS: 141-78-6		
EC: 205-500-4	Potentiel	Modéré

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
	Koc	Conclusion	Henry	Sol sec
Acétate d'éthyle	59	Très élevé	13,58 Pa·m ³ /mol	Oui
CAS: 141-78-6			Sol humide	Oui
EC: 205-500-4	Tension superficielle	2,324E-2 N/m (25 °C)		

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n°1357/2014)
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n°1357/2014):

HP3 Inflammable, HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration, HP4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n°1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2019 et RID 2019:



14.1 Numéro ONU:	UN1173
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACÉTATE D'ÉTHYLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'emballage:	II
14.5 Dangereux pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales:	Pas pertinent
code de restriction en tunnels:	D/E
Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
Quantités limitées:	1 L
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 39-18:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



- 14.1 Numéro ONU:** UN1173
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: ACÉTATE D'ÉTHYLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 3
Étiquettes: 3
14.4 Groupe d'emballage: II
14.5 Dangereux pour l'environnement: Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales: Pas pertinent
Codes EmS: F-E, S-D
Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9
Quantités limitées: 1 L
Groupe de ségrégation: Pas pertinent
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2020:



- 14.1 Numéro ONU:** UN1173
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: ACÉTATE D'ÉTHYLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 3
Étiquettes: 3
14.4 Groupe d'emballage: II
14.5 Dangereux pour l'environnement: Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Seveso III:

Section	Description	Des exigences relatives au seuil bas	Des exigences relatives au seuil haut
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc...):

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Ne peuvent être utilisés:

- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- dans des farces et attrapes,
- dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Pas pertinent

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur a effectué l'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (Règlement (UE) N° 2015/830)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Règlement n° 1272/2008 (CLP) (RUBRIQUE 2, RUBRIQUE 16):

- Conseils de prudence

Annexe: Scénario d'exposition

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
H319: Provoque une sévère irritation des yeux

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

<http://echa.europa.eu>
<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
- IATA: Association internationale du transport aérien
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
- DCO: Demande chimique en oxygène
- DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
- FBC: Facteur de bioconcentration
- DL50: Dose létale 50
- CL50: Concentration létale 50
- CE50: Concentration effective 50
- Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -

Scénario d'exposition 1. Fabrication de substance. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Fabrication de substance. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC1.; Évaluation basée sur les données mesurées.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes [GES1 I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Évaluation basée sur les données mesurées.
Section 2:	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Le traitement des eaux usées sur site est exigé [TCR13]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m³/j): 2000.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur [W3]. Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2]. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].

ES1-CS1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. sans échantillonnage [CS57]. Processus continu [CS54].	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES1-CS2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. avec échantillonnage [CS56]. Processus continu [CS54].	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES1-CS3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. Processus par lots [CS55].	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES1-CS4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Expositions générales (systèmes ouverts) [CS16].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES1-CS5: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Échantillonnage en cours de processus [CS2].	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES1-CS6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. (systèmes clos) [CS107].	Transférer via des circuits confinés [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES1-CS7: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Entretien des équipements [CS5].	Drainer le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance [E65]. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage [ENVT4].
ES1-CS8: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36].	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES1-CS9: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Stockage [CS67]. avec échantillonnage [CS56].	Stocker la substance en système clos [E84].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES1-ES1: ERC1.	(Évaluation basée sur les données mesurées.). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 4,5kg/jour. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 20kg/jour. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 010E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 154E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 1.200E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.615E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 7.180E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.744E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 121E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.654E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 719E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.752E-04. PEC locale dans le sol: 556E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.370E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,01ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,147
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,261
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,05. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0609

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,147</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 30ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,15. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,368</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,468</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,005. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,255</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,147</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 869000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{spERC} \quad DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p>

Scénario d'exposition 2. Distribution de substance. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Distribution de substance. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2,ESVOC SpERC1.1b.v1 (avec modifications). .
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et grand récipient pour vrac) et réemballage (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, sa distribution, son déchargement et les activités de laboratoire correspondantes [GES1A_J].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (avec modifications).
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Caractéristiques du produit:	Contrôle de l'exposition de l'environnement: La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	3000. (30000 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Opération continue et par lots. 100jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. ES2-ES1: ERC2 ESVOC SpERC1.1b.v1 (avec modifications). . Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,0001. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,00001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m³/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2]. Un plan de prévention des fuites est nécessaire pour empêcher tout rejet continu de faible ampleur [W3].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5]. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5].
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Opération continue et par lots.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire [G15].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.

Scénarios de contribution:	Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES2-CS1: PROC1. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. sans échantillonnage [CS57]. (Injection intégrée d'agents chimiques de procédé par pompage à dose fixe.)	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES2-CS2: PROC2. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. avec échantillonnage [CS56].	Manipuler la substance en système clos [E47]. (S'assurer que les échantillons soient obtenus sous confinement ou ventilation d'extraction [E76].)
ES2-CS3: PROC3. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. Processus par lots [CS55].	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES2-CS4: PROC4. Expositions générales (systèmes ouverts) [CS16]. Processus par lots [CS55].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES2-CS5: PROC3. Échantillonnage en cours de processus [CS2].	{S'assurer que les échantillons soient obtenus sous confinement ou ventilation d'extraction [E76]. } {Éviter l'échantillonnage par trempage. [E42]. }
ES2-CS6: PROC15. Activités de laboratoire [CS36].	{Manipuler sous hotte aspirante ou sous ventilation d'extraction [E83]. }
ES2-CS7: PROC8b. Transferts de vrac [CS14]. (par exemple chargement/déchargement par le bas de camion/wagon, chargement/déchargement de bateau/péniche.	Transfer via enclosed lines [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39]. (S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66].)
ES2-CS8: PROC8b. Transferts de vrac [CS14]. par exemple chargement/déchargement de camion/wagon par le haut.	Transfer via enclosed lines [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39]. (S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66].)
ES2-CS9: PROC9. Remplissage des fûts et des petits emballages [CS6]. avec échantillonnage [CS56].	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale [E51]. {Nettoyer immédiatement les déversements. [C&H13]. } {Remettre immédiatement le couvercle sur le récipient après utilisation [E9]. }
ES2-CS10: PROC8a. Nettoyage et maintenance des équipements [CS39].	Drain down and flush system prior to equipment break-in or maintenance [E55]. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage [ENV4]. {Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27]. }
ES2-CS11: PROC2. Stockage [CS67]. avec échantillonnage [CS56].	Stocker la substance en système clos [E84]. {Éviter l'échantillonnage par trempage. [E42]. }
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES2-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,15mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 002E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0,00222mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 085E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,0135mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 108E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,000237mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 091E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,00141mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 113E-04. PEC locale dans le sol: 0,000949mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 058E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Santé: Inhalation (vapeurs).	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS1: 0,01ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS2: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS3: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS4: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,05.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS5: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS6: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS7: 30ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,15.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS8: 30ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,15.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS9: 20ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS10: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS11: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
Santé: Cutané(e):	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS1: 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.

	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS2: 1,37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS3: 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS4: 6,86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS5: 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS6: 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,005.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS7: 13,71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS8: 13,71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS9: 6,86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS10: 13,71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-CS11: 1,37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Environnement:	Msafe: 2650000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$m_{\text{spERC}} \cdot \frac{(1 - E_{\text{ER,spERC}}) \cdot F_{\text{release,spERC}}}{DF_{\text{spERC}}} \geq \frac{m_{\text{site}} \cdot (1 - E_{\text{ER,site}}) \cdot F_{\text{release,site}}}{DF_{\text{site}}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m_{site} : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.

Scénario d'exposition 3. Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges . - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges . CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélange, le pastillage, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES2].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Approche des tableaux A et B.
Section 2:	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	1200. (8000 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Opération continue et par lots. 150 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 150.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m³/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Opération continue et par lots.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Pré suppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	L'activité de formulation est supposée être un processus principalement confiné [A10].
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].

ES3-CS1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. sans échantillonnage [CS57]. (Injection intégrée d'agents chimiques de procédé par pompage à dose fixe.)	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES3-CS2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. avec échantillonnage [CS56].	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES3-CS3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. (Injection intégrée d'agents chimiques de procédé par pompage à dose fixe.) Processus par lots [CS55].	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES3-CS4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Expositions générales (systèmes ouverts) [CS16]. Processus par lots [CS55].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES3-CS5: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Processus par lots à haute température [CS136].	Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction [E49]. Formuler dans des cuves de mélange confinées ou ventilées [E46].
ES3-CS6: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Échantillonnage en cours de processus [CS2].	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES3-CS7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36].	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES3-CS8: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14].	Transférer via des circuits confinés [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES3-CS9: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) [PROC 5]. Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES3-CS10: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transfert/versage à partir de récipients [CS22]. Manuel(le) [CS34].	Mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures, notamment des points de transfert de matières [E82].
ES3-CS11: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de fûts/lots [CS8].	S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66].
ES3-CS12: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation [PROC 14]. Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion ou granulation [CS100].	Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction [E49].
ES3-CS13: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9]. Remplissage des fûts et des petits emballages [CS6].	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale [E51].
ES3-CS14: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Nettoyage et maintenance des équipements [CS39].	Drainer et purger le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance [E55]. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage [ENVT4].
ES3-CS15: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Stockage [CS67]. avec échantillonnage [CS56].	Stockage la substance en système clos [E84]. Placer le stockage de vrac à l'extérieur [E2].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.

ES3-ES3: ERC2.	<p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,005. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,003. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0,0001.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 012E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 185E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 1.440E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.538E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 8.610E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.888E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 144E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.538E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 862E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.896E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 671E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.067E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,01ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,147</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,261</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,05. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,159</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 13ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,063. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0734</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,261</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,005. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,255</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 30ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,15. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,368</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,343</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,343</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 7,5ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,038. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,255</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 3,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,054. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,179</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS13: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 20ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,1. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,209</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS14: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,343</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS15: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,147</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Environnement:	<p>Msafe: 11600kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p>
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m_{site} : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>
	<p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p>

Scénario d'exposition 4. Utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4,ESVOC SpERC 1.1a.v1.
Catégorie(s) de processus:	PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction, y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert, le mélange et la préparation du produit, ainsi que l'application manuelle et automatisée) et le nettoyage des équipements.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	300. (1000 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Opération continue et par lots. 300jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. ES4-ES1: ERC4 ESVOC SpERC 1.1a.v1. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,005. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,01. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0,0001.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Le traitement des eaux usées sur site est exigé [TCR13]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m³/j): 2000.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Opération continue et par lots.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire [G15].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.

Scénarios de contribution:	Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES4-CS1: PROC3. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37]. avec échantillonnage [CS56].	Manipuler la substance en système clos [E47]. {S'assurer que les échantillons soient obtenus sous confinement ou ventilation d'extraction [E76]. }
ES4-CS2: PROC4. Expositions générales (systèmes ouverts) [CS16]. Processus par lots [CS55].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. {S'assurer que les échantillons soient obtenus sous confinement ou ventilation d'extraction [E76]. }
ES4-CS3: PROC8b. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	Transfer via enclosed lines [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39]. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66]. }
ES4-CS4: PROC8a. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures, notamment des points de transfert de matières [E82]. Transférer via des circuits confinés [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES4-CS5: PROC15. Activités de laboratoire [CS36].	{Manipuler sous hotte aspirante ou sous ventilation d'extraction [E83]. }
ES4-CS6: PROC3. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37]. haute température [CS111].	Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction [E49]. {S'assurer que les échantillons soient obtenus sous confinement ou ventilation d'extraction [E76]. }
ES4-CS7: PROC8a. Nettoyage et maintenance des équipements [CS39].	Drain down system prior to equipment break-in or maintenance [E65]. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage [ENVT4].
ES4-CS8: PROC2. Stockage [CS67]. avec échantillonnage [CS56].	Stocker la substance en système clos [E84]. Placer le stockage de vrac à l'extérieur [E2]. {Éviter l'échantillonnage par trempage. [E42]. }
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. ES4-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 5mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 077E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0,0604mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.323E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,36mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.880E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,00605mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.327E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,0361mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.888E-04. PEC locale dans le sol: 0,0279mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.691E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Santé: Inhalation (vapeurs).	exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS1: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS2: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,05. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS3: 30ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,15. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS4: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS5: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS6: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS7: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS8: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
Santé: Cutané(e):	exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS1: 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS2: 6,86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS3: 13,71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS4: 13,71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS5: 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,005. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS6: 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS7: 13,71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. exposition résultant du scénario de contribution: ES4-CS8: 1,37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].

Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Environnement:	<p>Msafe: 3460kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p>
	$m_{\text{spERC}} * (1 - E_{\text{ER,spERC}}) * F_{\text{release,spERC}} \geq \frac{m_{\text{site}} * (1 - E_{\text{ER,site}}) * F_{\text{release,site}}}{DF_{\text{spERC}}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m_{site} : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>
	<p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p>

Scénario d'exposition 5. Utilisations dans les revêtements. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Utilisations dans les revêtements. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.; ESVOG SpERC 4.3a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception de matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi-vmac, l'application au rouleau, par pulvérisation, étalement, trempage, flux, lit fluidisé sur les lignes de production et la formation de pellicules) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES3_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Approche des tableaux A et B. (Facteurs de libération. SpERC.)
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	300. (1000 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Utiliser un épurateur humide ou un système de filtration à sec pour maîtriser les émissions atmosphériques d'aérosols. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m³/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE26]. ⁶⁴

ES5-CS1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales (systèmes clos) [CS15].	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES5-CS2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales (systèmes clos) [CS15]. Utilisation dans des systèmes confinés [CS38]. avec échantillonnage [CS56].	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES5-CS3: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Formation de pellicules - séchage forcé (50 – 100 °C). Étuvage (> 100 °C). Durcissement par rayonnement UV/EB [CS94].	Utiliser la ventilation pour extraire les vapeurs des articles/objets et surfaces fraîchement revêtus [E56].
ES5-CS4: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Opérations de mélange (systèmes clos) [CS29]. Expositions générales [CS1].	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES5-CS5: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Formation de pellicules - séchage à l'air [CS95].	Utiliser la ventilation pour extraire les vapeurs des articles/objets et surfaces fraîchement revêtus [E56].
ES5-CS6: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) [PROC 5]. Préparation de matière pour application [CS96]. Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES5-CS7: Pulvérisation dans des installations industrielles [PROC 7]. Pulvérisation (automatique/robotisée) [CS97].	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57].
ES5-CS8: Pulvérisation dans des installations industrielles [PROC 7]. Pulvérisation [CS10]. Manuel(le) [CS34].	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. , ou, Porter un masque respiratoire complet homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE24]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES5-CS9: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de matières [CS3]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures, notamment des points de transfert de matières [E82].
ES5-CS10: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de matières [CS3]. Installation spécialisée [CS81].	S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66].
ES5-CS11: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Application au rouleau, par étalement, en flux [CS98].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES5-CS12: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Trempage, immersion et versage [CS4].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES5-CS13: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36].	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES5-CS14: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9]. Transferts de matières [CS3]. Transferts de fûts/lots [CS8]. Transfert/versage à partir de récipients [CS22].	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale [E51].
ES5-CS15: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation [PROC 14]. Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion ou granulation [CS100].	Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES5-ES5: ERC4.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 4.3a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,98. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,027/64 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.

	<p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 010E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 154E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 1.200E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.615E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 7.180E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.744E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 120E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.615E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 719E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.752E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 832E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.042E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,01ppm.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,147</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 13ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,063. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0842</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,261</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 10ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,05. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,159</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,343</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,68. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,805</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,68. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,805</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,343</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 7,5ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,038. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,255</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,56</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,343</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS13: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,005. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,255</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS14: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 20ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,1. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,209</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS15: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 3,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,054. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,179</p>
	<p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 1740kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p>

$$\frac{m_{\text{spERC}} * (1 - E_{\text{ER,spERC}}) * F_{\text{release,spERC}}}{DF_{\text{spERC}}} \geq \frac{m_{\text{site}} * (1 - E_{\text{ER,site}}) * F_{\text{release,site}}}{DF_{\text{site}}}$$

avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC
 EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC.
 Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC.
 DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site.
 EER,site : efficacité des RMM au niveau du site.
 Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site.
 DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].

Santé:

Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.

Scénario d'exposition 6. Utilisations dans les revêtements. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Utilisations dans les revêtements. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a.; ESVOC SpERC 8.3b.v1; ERC8d.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception de matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi-vmac, l'application au rouleau, au pinceau, par pulvérisation, étalement manuel ou méthodes similaires, et la formation de pellicules) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES3_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0,3. (0,822 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Utiliser un épurateur humide ou un système de filtration à sec pour maîtriser les émissions atmosphériques d'aérosols. Évacuer toutes les émissions d'eaux usées vers le traitement des eaux usées domestiques ou les récupérer et les envoyer à l'élimination des déchets. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES6-CS1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. General exposures (closed systems)	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].

ES6-CS2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Filling / preparation of equipment from drums or containers.	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES6-CS3: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. General exposures (closed systems) Surfaces	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES6-CS4: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Preparation of material for applicationPrinting	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Manipuler la substance en système clos [E47].
ES6-CS5: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Film formation - air dryingIndoor	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Limiter la teneur en substance du produit à 20 % [OC21] . , ou, Utiliser la ventilation pour extraire les vapeurs des articles/objets et surfaces fraîchement revêtus [E56].
ES6-CS6: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Film formation - air dryingOutdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Limiter la teneur en substance du produit à 20 % [OC21] . , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22].
ES6-CS7: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) [PROC 5]. Preparation of material for applicationIndoor	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES6-CS8: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) [PROC 5]. Preparation of material for applicationOutdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES6-CS9: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands contenants, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Material transfers Drum/batch transfers [CS8]. Additive premixing [CS92].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES6-CS10: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands contenants, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Material transfers Drum/batch transfers [CS8]. Bulk weighing [CS91].	S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66].
ES6-CS11: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Roller, spreader, flow applicationIndoor	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES6-CS12: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Roller, spreader, flow applicationOutdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES6-CS13: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. SprayingManual [CS34]. Indoor [OC8].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18] . , ou, Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures [OC28].
ES6-CS14: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. SprayingManual [CS34]. Outdoor [OC9].	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18] . , ou, Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures [OC28].
ES6-CS15: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Dipping, immersion and pouringIndoor	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Limiter la teneur en substance du produit à 20 % [OC21] .
ES6-CS16: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Dipping, immersion and pouringOutdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Limiter la teneur en substance du produit à 20 % [OC21] .
ES6-CS17: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Large surfaces	Aucune mesure spécifique identifiée [E118].
ES6-CS18: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles [PROC 19]. Hand application - fingerpaints, pastels, adhesivesIndoor	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Limiter la teneur en substance du produit à 10 % [OC19] . , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22].
ES6-CS19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles [PROC 19]. Hand application - fingerpaints, pastels, adhesivesOutdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17] . , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22].
Section 3:	Estimation d'exposition:
	31/04

Environnement: ES6-E6: ERC8a.	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 8.3b.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0,98. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0,01. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0,01. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 034E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 526E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 005E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 018E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 028E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 022E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 6.070E-08mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 023E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 004E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 029E-04. PEC locale dans le sol: 001E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 007E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,0091ppm.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 45ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,227. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,248 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 45ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,227. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,248 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 63ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,317. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,328 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 79ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,397. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,505 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 79ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,397. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,505 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 63ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,317. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,535 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 32ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,159. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,376 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 63ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,317. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,535 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 23ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,113. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,331 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 63ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,317. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,753 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 32ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,159. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,594 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS13: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 76ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,381. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,585 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS14: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,19. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,394 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS15: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 79ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,397. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,614 exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS16: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 1,6ppm. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,218

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS17: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,45ppm. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,005. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0054</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS18: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,48ppm. Cutané(e): 28mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,449. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,449</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS19: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,63ppm. Cutané(e): 5,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,09. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0898</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 284kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p> <p>Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. Pour passer d'une concentration de 1 à 5 % à une concentration de 5 à 25 %, multiplier par 3.</p>

Scénario d'exposition 7a. Utilisation en laboratoire. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Utilisation en laboratoire. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.; Industrielle. ESVOC SpERC 4.24.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC10, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation de la substance dans un environnement de laboratoire, y compris les transferts de matières et le nettoyage des équipements [GES17_]. Utilisation de petites quantités dans un environnement de laboratoire, y compris les transferts de matières et le nettoyage des équipements [GES17-P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	20. (1000 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus par lots [CS55]. 20 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 20. Rejet intermittent [FD1].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m³/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 95%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus par lots [CS55].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Pré suppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Éviter tout contact manuel avec les éléments humides [E117]. Verser avec précaution à partir des récipients. [E62]. Remettre immédiatement le couvercle sur le récipient après utilisation [E9].
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES7a-CS1: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Nettoyage [CS47]. Essuyage [CS50]. Application au rouleau, application au pinceau [CS51]. Industrielle.	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Manipuler sous hotte aspirante ou sous ventilation d'extraction [E83].

ES7a-CS2: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36]. Industrielle.	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES7a-E7a: ERC4.	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (Industrielle. ESVOC SpERC 4.24.v1).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,025.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,02.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0,0001.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 9.980E-04mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 015E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 124E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 477E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 739E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 591E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 013E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 481E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 075E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 598E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 056E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 341E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES7a-CS1:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125.</p> <p>Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,56</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES7a-CS2:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25.</p> <p>Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,005.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,255</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $m_{\text{spERC}} * (1 - E_{\text{ER,spERC}}) * F_{\text{release,spERC}} \geq \frac{m_{\text{site}} * (1 - E_{\text{ER,site}}) * F_{\text{release,site}}}{DF_{\text{site}}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p>

Scénario d'exposition 7b. Utilisation en laboratoire. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Utilisation en laboratoire. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a., Professionnelle. ESVOC SpERC 8.17.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC10, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation de la substance dans un environnement de laboratoire, y compris les transferts de matières et le nettoyage des équipements [GES17_I]. Utilisation de petites quantités dans un environnement de laboratoire, y compris les transferts de matières et le nettoyage des équipements [GES17-P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0,75. (2,05 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Éviter tout contact manuel avec les éléments humides [E117]. Verser avec précaution à partir des récipients. [E62]. Remettre immédiatement le couvercle sur le récipient après utilisation [E9].
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES7b-CS1: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Nettoyage [CS47]. Essuyage [CS50]. Application au rouleau, application au pinceau [CS51]. Professionnelle.	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Manipuler sous hotte aspirante ou sous ventilation d'extraction [E83].
ES7b-CS2: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36]. Professionnelle.	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120].
Section 3: Estimation d'exposition:	
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. 36/64

ES7b-E7b: ERC8a.	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (Professionnelle. ESVOC SpERC 8.17.v1).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0,5.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0,5.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 514E-04mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 7.908E-08.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 010E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 040E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 062E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 050E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 001E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 045E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 007E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 056E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 004E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 023E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES7b-CS1:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,35.</p> <p>Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,785</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES7b-CS2:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25.</p> <p>Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,005.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,255</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
	Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].
Santé:	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.

Scénario d'exposition 8. Utilisations dans les revêtements. (Colles pour loisirs [PC1_1]. Peintures au doigt [PC9c]. Encres et toners [PC18]. Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34]) acétate d'éthyle. CAS: 141-78-6.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		Utilisations dans les revêtements. (Colles pour loisirs [PC1_1]. Peintures au doigt [PC9c]. Encres et toners [PC18]. Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34]) acétate d'éthyle. CAS: 141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:		Par les consommateurs (SU21).
Descripteur d'utilisation.		PC1, PC9b, PC9c, PC18, PC23, PC31, PC34.
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, par pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements [GES3_C].
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, ERC8d
Méthode d'évaluation:		Santé : Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs.
Caractéristiques du produit:		
Forme physique du produit:		Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).
Pression de vapeur:		10300Pa.
Concentration de la substance dans le produit:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Quantités utilisées:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m ³ .
Scénarios de contribution:		Catégories de produit:
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colles pour loisirs [PC1_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 70%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 9g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colle en spray [PC1_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Plâtres et enduits [PC9b_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4140g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,5 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Peintures au doigt [PC9c] --Peintures au doigt [PC9c].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 hours/event. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 0,2g.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Encres et toners [PC18] --Encres et toners [PC18].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 40g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 71cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 56g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,33 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 142g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1,23 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 115g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Section 2.2:		Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Amounts used		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:		Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 88
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets. [C&H8].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	aucun.
Section 3:	Estimation d'exposition:
Santé: Inhalation (vapeurs).	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 5,23mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0142. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 5,23mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0142. Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1,55mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00422. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 94,6mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,257. Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Plâtres et enduits [PC9b_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2,26mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00615. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 68,7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,187. Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 25,4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0692. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 25,4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0692. Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 10,1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0275. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 10,1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0275. Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,191mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00052. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 8,73mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0237. Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2,04mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00558. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 25,7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,07. Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 18mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,049. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 18mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,049.
Santé: Cutané(e):	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 3,75mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,101. Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 1,6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0432. Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Plâtres et enduits [PC9b_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 2,57mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0694. Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. Exposition cutanée systémique chronique: 11,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,308. Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18]. Exposition cutanée systémique chronique: 1,07mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0289. Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 16,1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435. Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 6,45mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,174. Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] Exposition cutanée systémique chronique: 0,128mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00345.
Santé: Orale:	Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. (exposition chronique). 2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,444.
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: ES8-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,000343mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 053E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,000426mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 016E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,00254mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 020E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,000057mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 022E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,00034mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 027E-04. PEC locale dans le sol: 0,0000921mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 004E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Santé	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 9. Utilisations dans les revêtements. (Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].) - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.	Utilisations dans les revêtements. (Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].) acétate d'éthyle. CAS: 141-78-6	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC9a	
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, par pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements [GES3_C].	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, ERC8d. ESVOC SpERC 8.3c.v1	
Méthode d'évaluation:	Santé: : Consexpo 4.1 [CSLC1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs.
Caractéristiques du produit:		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil) [CSLC7].	
Pression de vapeur:	10300Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	

Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Pré suppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on pré suppose une utilisation avec une ventilation standard [CSLC5].
Scénarios de contribution:		Catégories de produit:
Revêtements et peintures, solvants, diluants [PC9a]. -- Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	OC	Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 fois par an [CSL112]. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 60 minutes par événement [CSL113]. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 215cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ .
	RMM	Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7]. Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8].
Revêtements et peintures, solvants, diluants [PC9a]. -- Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	OC	Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 300g. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 fois par an [CSL112]. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 20 minutes par événement [CSL113]. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 420cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10].
Section 2.2:		Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L) [CSL59]. Légèrement toxique pour les espèces aquatiques [CSL63]. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation [CSL67].
Amounts used		Voir les scénarios de contribution ci-avant [CSLC12].
Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les scénarios de contribution ci-avant [CSLC12].
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:		Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 88
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		aucun. La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré [CSL120].

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	aucun.
Section 3:	Estimation d'exposition:
Santé: Inhalation (vapeurs).	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Revêtements et peintures, solvants, diluants [PC9a]. Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,255mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,000694. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 31,1mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0847.
	Revêtements et peintures, solvants, diluants [PC9a]. Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,00713mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0000194. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,3mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00354.
Santé: Cutané(e):	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Revêtements et peintures, solvants, diluants [PC9a]. Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 0,0455mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00122.
	Revêtements et peintures, solvants, diluants [PC9a]. Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 0,0316mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,000854.
Santé: Orale:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Revêtements et peintures, solvants, diluants [PC9a]. Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Sans objet.
	Revêtements et peintures, solvants, diluants [PC9a]. Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Sans objet.
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:

	<p>ES9-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,000343mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 053E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,000426mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 016E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,00254mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 020E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,000057mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 022E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,00034mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 027E-04. PEC locale dans le sol: 0,0000921mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 004E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Santé	
	<p>Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23].</p>
Environnement	
	<p>Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].</p>

Scénario d'exposition 10. Cosmétiques, produits de soins personnels [PC39]. - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Scénario d'exposition	
Titre:	Cosmétiques, produits de soins personnels [PC39]. acétate d'éthyle. CAS: 141-78-6
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).
Descripteur d'utilisation:	PC28, PC39
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soins personnels, les parfums et les produits parfumés. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soins personnels, l'évaluation des risques selon REACH est requise uniquement pour l'environnement, la santé humaine étant couverte par d'autres législations [GES16_C].
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a. COLIPA SpERC 8a.1.b.v1
Méthode d'évaluation:	Santé : Sans objet. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2:	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Contrôle de l'exposition des consommateurs.	
Caractéristiques du produit:	Sans objet.
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L) [CSL59]. Légèrement toxique pour les espèces aquatiques [CSL63]. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation [CSL67].
Amounts used	Voir les scénarios de contribution ci-avant [CSLC12].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les scénarios de contribution ci-avant [CSLC12].
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 88
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	aucun. La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré [CSL120].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	aucun.
Section 3:	
Estimation d'exposition:	
Santé: Inhalation (vapeurs).	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Santé: Cutané(e):	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Santé: Orale:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	ES10-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 0. PEC locale dans les eaux de surface: 0,000422mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 016E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,00252mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 020E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,0000565mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 022E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,000337mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 027E-04. PEC locale dans le sol: 0,0000902mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 004E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Section 4:	
Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:	
Santé	Sans objet.
Environnement	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 11. Utilisation dans des substances agrochimiques. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Utilisation dans des substances agrochimiques. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a., ESVOG SpERC 8.11a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation comme excipient agrochimique pour application par pulvérisation manuelle ou par machine, fumigation et nébulisation ; y compris le nettoyage des équipements et l'élimination [GES11_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2:	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0,1. (0,274 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présumé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 % [G12].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Réduire au minimum les opérations manuelles. Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES11-CS1: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands contenants, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transfer from/pouring from containers	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES11-CS2: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Mixing and blending	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES11-CS3: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Spraying/fogging by manual application Indoor with local exhaust ventilation	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27].

ES11-CS4: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Spraying/fogging by manual application Outdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27].
ES11-CS5: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Spraying/fogging by manual application Indoor with local exhaust ventilation	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27].
ES11-CS6: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Spraying/fogging by manual application Outdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27].
ES11-CS7: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Spraying/fogging by machine applicationOutdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Appliquer dans une cabine ventilée à air filtré sous pression positive et de facteur de protection > 20 [E70]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27].
ES11-CS8: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Spraying/fogging by machine applicationOutdoor	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Appliquer dans une cabine ventilée à air filtré sous pression positive et de facteur de protection > 20 [E70]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27].
ES11-CS9: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Ad hoc manual application via trigger sprays, dipping, etc.	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40]. , ou, S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69].
ES11-CS10: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Equipment cleaning and maintenance	Drainer le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance [E65]. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage [ENVT4].
ES11-CS11: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Disposal of wastes	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22].
ES11-CS12: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Storage with sample collection	Stocker la substance en système clos [E84].
Section 3:	
Estimation d'exposition:	
Environnement:	
ES11-E11: ERC8a.	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 8.11a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0,9. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0,01. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0,09. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 014E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 211E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 004E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 017E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 026E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 021E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 5.820E-08mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 022E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 003E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 028E-04. PEC locale dans le sol: 9.780E-08mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 006E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Santé:	
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,118. Cutané(e): 8,2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,131. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,248
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,118. Cutané(e): 4,1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,065. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,183
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 44ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,22. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,424
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 22ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,11. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,314
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 44ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,22. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,424

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 22ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,11. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,314</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 11ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,055. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,259</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 11ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,055. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,259</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,118. Cutané(e): 8,2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,131. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,248</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 31ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,157. Cutané(e): 8,2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,131. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,288</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 10ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,052. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,044. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0959</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 16ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,079. Cutané(e): 0,82mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,013. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0916</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 98,7kg/jour.</p> <p>Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].</p> <p>Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p>

Scénario d'exposition 12. Utilisation dans des substances agrochimiques. - Par les consommateurs.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		Utilisation dans des substances agrochimiques. acétate d'éthyle. CAS: 141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:		Par les consommateurs (SU21).
Descripteur d'utilisation.		PC27
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe l'utilisation par les consommateurs dans les substances agrochimiques sous forme liquide et solide [GES11-C].
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1 :		Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 10300Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets. [C&H8]. La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré. Efficacité d'élimination (%): 10.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		aucun.
Section 2.2:		Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:
Produits phytopharmaceutiques [PC27] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,5 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présuppose une quantité ingérée de [ConsOC13]: 0g.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0,5 hours.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m³.
Section 3:		Estimation d'exposition:
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES12-ES8: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,00137mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 211E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,000438mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 017E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,00261mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 021E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,0000582mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 022E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,000347mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 028E-04. PEC locale dans le sol: 0,0000978mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 004E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Produits phytopharmaceutiques [PC27]		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 11,2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0305. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 11,2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0305. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 32,1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,867. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 0mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,898.
Section 4:		Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Santé		Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement		Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 13. Utilisation dans les agents nettoyants. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre:	acétate d'éthyle. Utilisation dans les agents nettoyants. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4,ESVOC SpERC 4.4a.v1.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le transfert à partir du stockage, le versage/déchargement à partir de fûts ou de récipients. Expositions pendant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris la pulvérisation, le brossage, le trempage, l'essuyage, automatisés ou manuels), le nettoyage et la maintenance des équipements correspondants [GES4_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2:	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	25. (1200 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Opération continue et par lots. 20jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. ES13-ES1: ERC4 ESVOC SpERC 4.4a.v1. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,3. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,0001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%) [TCR7]. 70. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 88. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 70%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Opération continue et par lots.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire [G15].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.

Scénarios de contribution:	Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Réduire au minimum les opérations manuelles. Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES13-CS1: PROC1. Expositions générales (systèmes clos) [CS15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120].
ES13-CS2: PROC8b. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES13-CS3: PROC2. Processus automatisé en systèmes (semi-)clos. [CS93]. Utilisation dans des systèmes confinés [CS38].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120].
ES13-CS4: PROC3. Processus automatisé en systèmes (semi-)clos. [CS93]. Transferts de fûts/lots [CS8]. Utilisation dans des systèmes confinés [CS38].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120].
ES13-CS5: PROC2. Application de produits de nettoyage en systèmes clos [CS101].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120].
ES13-CS6: PROC8a. Préparation/remplissage des équipements à partir de fûts ou de récipients [CS45].	S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES13-CS7: PROC4. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37]. Traitement par la chaleur [CS129].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES13-CS8: PROC13. Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage [CS41].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. {Nettoyer immédiatement les déversements. [C&H13]. }
ES13-CS9: PROC10. Nettoyage par des dispositifs basse pression [CS42].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40] , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22].
ES13-CS10: PROC7. Nettoyage par des dispositifs haute pression [CS44].	Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES13-CS11: PROC10. Manuel(le) [CS34]. Surfaces [CS48]. Nettoyage [CS47]. sans pulvérisation [CS60].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40] , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. ES13-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,0625mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.615E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,00117mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 045E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,00698mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 056E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,000132mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 051E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,000784mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 063E-04. PEC locale dans le sol: 0,00114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 069E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol [TCR1f].
Santé: Inhalation (vapeurs).	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS1: 0,01ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0,001. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS2: 4,5ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,023. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS3: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS4: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS5: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS6: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS7: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS8: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS9: 75ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,375. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS10: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,25. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS11: 75ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,375.
Santé: Cutané(e):	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS1: 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0,001. exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS2: 0,686mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011.

	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS3: 1,37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS4: 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS5: 1,37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS6: 1,371mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS7: 0,686mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS8: 1,371mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS9: 27,43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS10: 42,86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,68.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES13-CS11: 27,43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Environnement:	<p>Msafe: 173000kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $m_{\text{spERC}} * (1 - E_{\text{ER,spERC}}) * F_{\text{release,spERC}} \geq \frac{m_{\text{site}} * (1 - E_{\text{ER,site}}) * F_{\text{release,site}}}{DF_{\text{spERC}}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m_{site} : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.

Scénario d'exposition 14. Utilisation dans les agents nettoyants. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Utilisation dans les agents nettoyants. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a; ERC8d.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le versage/déchargement à partir de fûts ou de récipients ; et les expositions pendant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris la pulvérisation, le brossage, le trempage, l'essuyage, automatisés ou manuels) [GES4_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0,005. (0,013 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus par lots [CS55]. 365 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
	ES14-ES1: ERC8a Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 1. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 1. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.
	ES14-ES2: ERC8d Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 1. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 1. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0,2.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Évacuer toutes les émissions d'eaux usées vers le traitement des eaux usées domestiques ou les récupérer et les envoyer à l'élimination des déchets.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 % [G12].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus par lots [CS55].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire [G15].

Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Réduire au minimum les opérations manuelles. Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES14-CS1: PROC8b. Préparation/remplissage des équipements à partir de fûts ou de récipients [CS45]. Installation spécialisée [CS81].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES14-CS2: PROC2. Processus automatisé en systèmes (semi-)clos. [CS93]. Utilisation dans des systèmes confinés [CS38].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120].
ES14-CS3: PROC3. Processus automatisé en systèmes (semi-)clos. [CS93]. Transferts de fûts/lots [CS8]. Utilisation dans des systèmes confinés [CS38].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120].
ES14-CS4: PROC4. Processus semi-automatisé (par exemple : application semi-automatique de produits d'entretien et de maintenance des sols) [CS76].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES14-CS5: PROC8a. Préparation/remplissage des équipements à partir de fûts ou de récipients [CS45]. Extérieur [OC9].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES14-CS6: PROC13. Trempage, immersion et versage [CS4]. Manuel(le) [CS34]. Surfaces [CS48]. Nettoyage [CS47].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES14-CS7: PROC10. Nettoyage par des dispositifs basse pression [CS42]. Application au rouleau, application au pinceau [CS51]. sans pulvérisation [CS60].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES14-CS8: PROC11. Nettoyage par des dispositifs haute pression [CS44]. Pulvérisation [CS10]. Intérieur [OC8].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40]. Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17].
ES14-CS9: PROC11. Nettoyage par des dispositifs haute pression [CS44]. Pulvérisation [CS10]. Extérieur [OC9].	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. D'autres mesures de protection cutanée, comme des combinaisons étanches ou des masques complets, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation [E4]. Limiter la teneur en substance du produit à 1 % [OC16], ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22].
ES14-CS10: PROC10. Manuel(le) [CS34]. Surfaces [CS48]. Nettoyage [CS47].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17].
ES14-CS11: PROC10. Application manuelle spécifique via pistolets pulvérisateurs à gâchette, trempage, etc. [CS27]. Application au rouleau, application au pinceau [CS51].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]., ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES14-CS12: PROC4. Application de produits de nettoyage en systèmes clos [CS101]. Extérieur [OC9].	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Enclose machinery.
ES14-CS13: PROC4. Nettoyage de dispositifs médicaux [CS74].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES14-CS14: PROC1. Expositions générales (systèmes clos) [CS15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [E120].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES14-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,0274mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.215E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,00075mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 029E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,00448mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 036E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,0000894mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 034E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,000533mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 043E-04. PEC locale dans le sol: 0,000242mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 015E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].

	<p>ES14-ES2: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,0274mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.215E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,00075mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 029E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,00448mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 036E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,0000894mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 034E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,000533mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 043E-04. PEC locale dans le sol: 0,000242mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 015E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].</p>
Santé: Inhalation (vapeurs).	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS1: 45ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,225.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS2: 30ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,15.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS3: 60ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,3.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS4: 45ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,225.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS5: 21ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,105.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS6: 45ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,225.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS7: 90ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,45.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS8: 60ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,3.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS9: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,35.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS10: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,35.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS11: 60ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,3.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS12: 52,5ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,263.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS13: 30ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,15.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS14: 0,006ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p>
	<p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.</p>
Santé: Cutané(e):	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS1: 8,226mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,131.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS2: 0,822mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,013.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS3: 0,414mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,007.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS4: 4,116mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,065.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS5: 8,226mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,131.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS6: 8,226mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,131.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS7: 16,458mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,261.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS8: 21,428mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,34.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS9: 2,143mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,034.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS10: 5,486mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,087.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS11: 16,458mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,261.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS12: 4,116mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,065.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS13: 4,116mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,065.</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES14-CS14: 0,018mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p>
	<p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Environnement:	<p>Msafe: 3,02kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>
	<p>Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. Pour passer d'une concentration de 1 à 5 % à une concentration de 5 à 25 %, multiplier par 3. Pour passer d'une concentration inférieure à 1 % à une concentration de 1 à 5 %, multiplier par 2.</p>

Scénario d'exposition 15. Lubrifiants. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre:	acétate d'éthyle. Lubrifiants. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4, ERC7.; ESVOC SpERC 4.6a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation de lubrifiants formulés en systèmes clos et ouverts, y compris les opérations de transfert, l'utilisation de machines/moteurs et articles similaires, la reprise des articles rejetés, la maintenance des équipements et l'élimination des déchets [GES6_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2:	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	25. (1250 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus par lots [CS55]. 20 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 20. Rejet intermittent [FD1].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 88. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 88. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 98%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2:	
Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus par lots [CS55].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Pré suppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Réduire au minimum les opérations manuelles. Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES15-CS1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. General exposures (closed systems)	Manipuler la substance en système clos [E47].

ES15-CS2: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. General exposures (closed systems) Polymerisation (bulk and batch) Intermediate polymer storage	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES15-CS3: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. General exposures (open systems)	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES15-CS4: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Bulk transfers	Transférer via des circuits confinés [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES15-CS5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Filling / preparation of equipment from drums or containers. Bulk weighing	Transférer via des circuits confinés [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES15-CS6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Filling / preparation of equipment from drums or containers. Additive premixing	Utiliser des pompes vide-fûts [E53]. Transférer via des circuits confinés [E52].
ES15-CS7: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9]. Initial factory fill of equipment	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES15-CS8: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts [PROC 17]. Operation and lubrication of high energy open equipment Lubricants	Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60].
ES15-CS9: Graissage dans des conditions de haute énergie [PROC 18]. Operation and lubrication of high energy open equipment Greases	Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60].
ES15-CS10: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Rolling, Brushing Manual	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22].
ES15-CS11: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Treatment by dipping and pouring	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Restreindre la surface des ouvertures aux équipements [E68].
ES15-CS12: Pulvérisation dans des installations industrielles [PROC 7]. Spraying	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27].
ES15-CS13: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Polyol processes Operation of solids filtering equipment - aerosol exposures	S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66].
ES15-CS14: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Polyol processes Cleaning of solids filtering equipment	Drainer ou éliminer la substance de l'équipement avant toute ouverture ou maintenance [E81].
ES15-CS15: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Maintenance of small items	Drainer le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance [E65]. Éviter tout contact manuel avec les éléments humides [E17].
ES15-CS16: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9]. Remanufacture of reject articles	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES15-CS17: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Storage	Stocker la substance en système clos [E84].
Section 3:	Estimation d'exposition:
	56/64

Environnement: ES15-ES15: ERC4, ERC7.	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 4.6a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,003. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0,001. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 6.250E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 010E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 079E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 305E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 472E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 378E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 081E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.100E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 048E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 385E-04. PEC locale dans le sol: 036E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 216E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau de mer [TCR1c].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,01ppm.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,261 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 10ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,05. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,159 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 30ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,15. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,368 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 30ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,15. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,368 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,468 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 60ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,3. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,409 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 10ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,05. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,485 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 10ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,268 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 75ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,375. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,81 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 88ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,438. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,655 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 8,6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,136. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,386 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS13: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 7,5ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,038. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,255 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS14: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 30ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,15. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,368 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS15: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,468 exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS16: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 60ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,3. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,409

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES15-CS17: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,147 Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 4030kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{spERC} \quad DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m_{site} : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DF_{site} : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p>

Scénario d'exposition 16. Lubrifiants. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'éthyle. Lubrifiants. CAS:141-78-6.
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, ERC8d.; ESVOC 15
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation de lubrifiants formulés en systèmes clos et ouverts, y compris les opérations de transfert, l'utilisation de moteurs et articles similaires, la reprise des articles rejetés, la maintenance des équipements et l'élimination des huiles de vidange [GES6_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0,005. (0,0137 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Evacuer toutes les émissions d'eaux usées vers le traitement des eaux usées domestiques ou les récupérer et les envoyer à l'élimination des déchets. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présumé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	Stocker tous les déchets contenant des COV dans des récipients fermés sûrs (par exemple réservoirs pour vrac, grands récipients pour vrac, fûts) [A6].
Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans les CNTP [OC5].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Réduire au minimum les opérations manuelles. Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES16-CS1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. General exposures (closed systems)	Manipuler la substance en système clos [E47].
ES16-CS2: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. General exposures (closed systems) Polymerisation (bulk and batch) Intermediate polymer storage	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Manipuler la substance en système clos [E47].

ES16-CS3: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés [PROC 20]. Including open EDM processes	Restreindre la surface des ouvertures aux équipements [E68].
ES16-CS4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. General exposures (open systems)	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66].
ES16-CS5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Bulk transfers	Transférer via des circuits confinés [E52]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39]. Manipuler la substance en système clos [E47].
ES16-CS6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Filling / preparation of equipment from drums or containers. Bulk weighing	Transférer via des circuits confinés [E52]. Utiliser des pompes vide-fûts ou verser avec précaution à partir du récipient [E64].
ES16-CS7: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Filling / preparation of equipment from drums or containers. Additive premixing	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. , ou, S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Utiliser des pompes vide-fûts ou verser avec précaution à partir du récipient [E64].
ES16-CS8: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts [PROC 17]. Operation and lubrication of high energy open equipment Lubricants Indoor	Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60].
ES16-CS9: Graissage dans des conditions de haute énergie [PROC 18]. Operation and lubrication of high energy open equipment Greases Limit the substance content in the product to 25 %	Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60].
ES16-CS10: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts [PROC 17]. Operation and lubrication of high energy open equipment Lubricants Limit the substance in product to 10 %	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17].
ES16-CS11: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Maintenance (of larger plant items) and machine set up	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. , ou, S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Drainer le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance [E65]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES16-CS12: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Maintenance (of larger plant items) and machine set up Treatment and disposal of filtered solids	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. Drainer le système avant toute ouverture de l'équipement ou opération de maintenance [E65]. Purger les circuits de transfert avant leur découplage [E39].
ES16-CS13: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9]. Maintenance of small items	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40]. Drainer ou éliminer la substance de l'équipement avant toute ouverture ou maintenance [E81]. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage [ENV4].
ES16-CS14: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Rolling, Brushing Manual with local exhaust ventilation	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) [E11]. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54].
ES16-CS15: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Rolling, Brushing Manual without local exhaust ventilation	Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES16-CS16: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Spraying with local exhaust ventilation	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. L'efficacité de la ventilation par aspiration localisée doit être d'au moins (%): 90. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
ES16-CS17: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Spraying without local exhaust ventilation	Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
ES16-CS18: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Treatment by dipping and pouring	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40]. Laisser le produit s'écouler de l'élément de procédé [E121].

ES16-CS19: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Maintenance (of larger plant items) and machine set up	Stocker la substance en système clos [E84].
Section 3: Estimation d'exposition:	
Environnement:	
ES16-ES15: ERC8a, ERC8d.	<p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.</p> <p>(ESVOC 15). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 1. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 1. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 274E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.215E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 008E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 029E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 045E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 036E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 8.940E-08mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 034E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 005E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 043E-04. PEC locale dans le sol: 002E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 015E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].</p>
Santé:	
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,01ppm.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 70ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,35. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,361</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 25ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,125. Cutané(e): 1,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,027. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,152</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,272</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,468</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,468</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 70ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,35. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,568</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 100ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,5. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,044. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,544</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 100ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,5. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,522</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 70ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,35. Cutané(e): 5,5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,087. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,437</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 70ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,35. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,568</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 80ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,4. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,044. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,444</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS13: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 15ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,075. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,184</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS14: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 70ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,35. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,785</p>

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS15: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,435. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,685</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS16: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 60ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,3. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,504</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS17: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 60ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,3. Cutané(e): 13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,204. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,504</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS18: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 75ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,375. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,593</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES16-CS19: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 50ppm.Ratio de caractérisation des risques: 0,25. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,022. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,272</p>
	<p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 3,21kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>
	<p>Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. Pour passer d'une concentration de 1 à 5 % à une concentration de 5 à 25 %, multiplier par 3.</p>

Scénario d'exposition 17. Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre:	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] acétate d'éthyle. CAS: 141-78-6.	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation:	PC3, PC8, PC35.	
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe les expositions générales des consommateurs entraînés par l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air [GES4_C].	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, ERC8d	
Méthode d'évaluation:	Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].	
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.		
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs.		
Caractéristiques du produit:		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).	
Pression de vapeur:	10300Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ .	
Scénarios de contribution:		
Catégories de produit:		
Produits d'assainissement de l'air [PC3] -- Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 4 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 0,1g. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 hours/event.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] -- Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 0,48g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 8 hours/event.
Produits biocides [PC8] --Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 15g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,5 hours/event.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyeurs, liquides (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 27g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,33 hours/event.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyeurs, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour sols, vitres) [PC8_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,17 hours/event.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 15g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,5 hours/event.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyeurs, liquides (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 27g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 hours/event.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyeurs, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour vitres) [PC35_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 hours/event.
Section 2.2: Contrôle de l'exposition de l'environnement:		
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Très soluble dans l'eau (> 10 g/L). Légèrement toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.	
Amounts used	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.	
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 88
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets. [C&H8].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	aucun.
Section 3:	Estimation d'exposition:
Santé: Inhalation (vapeurs).	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0966mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000263. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,0966mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000263. Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,165mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000449. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,165mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000449. Produits biocides [PC8] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00183. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00183. Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,294mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000801. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,841mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00229. Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,619mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00168. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,77mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00482. Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00183. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00183. Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,294mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000801. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,841mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00229. Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,619mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00168. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,77mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00482.
Santé: Cutané(e):	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0mg/kg/jour. Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 0,535mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0144. Produits biocides [PC8] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0,0643mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00173. Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 6,43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,173. Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 9,62mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,26. Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0,0643mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00173. Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 6,43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,173. Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 9,62mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,26.
Santé: Orale:	Sans objet.
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: ES17-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,0274mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.215E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,000777mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 030E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,00463mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 037E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,0000917mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 035E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,000547mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 044E-04. PEC locale dans le sol: 0,000242mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 010E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Santé	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].